

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 21 janvier 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Elodie GUIDON, Antonin RUPHY, Arthur THOVEX

**Excusés :** Christelle ANGELLOZ-NICOUD (pouvoir à David PERILLAT-AMEDEE), Alexandre HAMELIN (pouvoir à Elodie GUIDON), Jean-Luc LABORDE (pouvoir à Michaël DONZEL-GONET), Fabienne MAISTRE (pouvoir à Pascale MEROTTO), Véronique POLLET-VILLARD (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS),

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/011 BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'année.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2022 jointe en annexe ;

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2022,

	DEPENSES	RECETTES
<b>01 - BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>17 747 159,40</b>	<b>17 747 159,40</b>
FONCTIONNEMENT	12 917 481,00	12 917 481,00
INVESTISSEMENT	4 829 678,40	4 829 678,40

Le budget primitif est plus amplement détaillé en annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents le budget primitif de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Adopte à l'unanimité cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits**

**Suivent au registre les signatures**

**Fait à LA CLUSAZ, le 08 février 2022**

**Le Maire,**

**DIDIER THEVENET**

